

1. *Débitrice:* **ASOM Association Scène Ouverte à la Musique**, avenue de Champel 24, 1211 **Genève 12**
2. *Remarques:* Par jugement du 26 juin 2003, le Tribunal de Première Instance de Genève a prolongé la durée du sursis concordataire accordé à ASOM Association Scène Ouverte à la Musique, Avenue de Champel 24, 1211 Genève 12, pour 6 mois soit jusqu'au 16 décembre 2003, et a confirmé Me Denis Mathey, avocat, aux fonctions de commissaire.

Denis Mathey, Avocats
1205 Genève

(01095902)